

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-218.11 modifiant le Règlement SH-218 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-218 afin de retirer la zone I-2728 du programme suite à une modification du Règlement de zonage SH-550 et de permettre des crédits additionnels pour de nouvelles entreprises de grande surface situées dans le parc industriel Albert-Thibeault.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 2 octobre 2024

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint